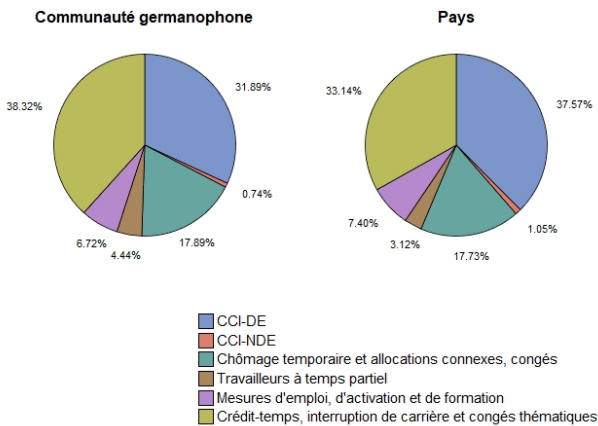


Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	49.864	0,7
Assurés contre le chômage (2)	27.260	0,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	17.075	0,5
Taux du chômage (4)	4,2	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	156	0,4
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	294	0,5
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	39	5,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	27,5	0,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	28,5	0,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	1.028	0,4
		Après études	72	0,4
		Travailleurs à temps partiel volontaire	142	0,8
		Chômage avec complément d'entreprise	41	0,8
		Allocation de sauvegarde	8	0,4
		Travailleurs d'arts	4	0,0
		Hommes	726	0,4
		Femmes	569	0,5
		Chefs de ménage	334	0,4
		Isolés	397	0,5
		Cohabitants	564	0,4
		Total	1.295	0,5
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	23	0,9
		Chômage avec complément d'entreprise	6	0,1
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	1	0,3
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Total	30	0,4
		Parents d'accueil	689	0,5
		Période non rémunérée dans l'enseignement	4	1,0
		Vacances jeunes	20	0,7
		Congés: soins d'accueil	12	0,4
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Congés: soins d'accueil	1	0,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	172	0,7
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	8	2,1
		Total	0	0,2
			180	0,8
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1	0,0
		SINE	20	0,6
	Mesures pour travailleurs		44	3,5
		Mesures de formation	164	0,8
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle		
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	0	0,0
		Autres	37	100,0
		Allocation en compensation de licenciement	6	0,5
	Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS	17	1,8
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	689	2,1
		Sans allocations	3	0,4
		Total	692	2,1
	Crédit-temps	Avec allocations	443	0,5
		Sans allocations	31	0,5
		Total	474	0,5
	Congés thématiques	Avec allocations	377	0,3
		Sans allocations	13	0,3
		Assistance médicale	23	0,1
		Aidants proches	1	0,2
		Congé parental	366	0,3
		Congé pour soins palliatifs	0	0,1
		Total	390	0,3

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et

sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).